



PROCÈS-VERBAL DU 11.12.2019 / No : 43 / 2019

Ouverture : 20:00

Local : Salle polyvalente - Assemblée Primaire

Présidence	Christian Roth
Secrétaire municipal	Daniel Felley
Rédacteur du PV	Daniel Felley
Membres présents	Nicolas Dupont Gérard Birrer Alain Hugo Sébastien Rhoner Samuel Veuthey Anthony Forré

Invités présents 75 personnes

Le Président ouvre la séance en saluant les membres présents. Il relève les faits marquants suivants :

- Les 6221 personnes domiciliées à ce jour;
- L'engagement de M. Claude Canossa en remplacement de M. Pascal Bonvin au Service Technique et de M. Théodore Monnet, stagiaire MPC, au sein de l'Administration;
- L'engagement de M. Sasa Miletic de Monthey à la PIDR;
- L'engagement de la Jeunesse dans l'organisation de la St-Félix, d'Halloween et du Marché de Noël. Le Président profite de remercier l'ensemble des membres des commissions communales;
- L'achat d'un nouveau tonne-pompe pour le Corps des sapeurs-pompier;
- Les promotions au grade de sous-officiers pompiers de MM Romain Farinet et Martin Bregnard;
- Les nominations au 1^{er} janvier 2020 de M. Gaëtan Bertrands au poste de Chef de l'EMCC et de M. Raoul Vaudan au poste de remplaçant au Chef de l'EMCC;
- L'engagement de Mmes Sophie Aigroz de Collonges et Valérie Thomas de Saxon en remplacement des Mme Marta Brasil Fracheboud et Christel Bürri aux postes de secrétaires de l'AP2R;
- L'organisation des soirées des bénévoles et des entrepreneurs;
- Les succès du repas de la diversité et du Forum économique;
- Le passage du Tour du Val d'Aoste sur notre territoire;
- La remise en état de certains sentiers pédestres par la PCI;
- La pose d'une nouvelle passerelle sur le Torrent de Vella;
- La fin des travaux de rénovation du grill au couvert de Plan Bot;
- Le remplacement de la Croix sur la Pierre-A-Voir;
- L'inauguration des nouveaux vitraux à l'Ancienne Eglise;
- La fin des travaux d'aménagements au Chemin du Bay;
- La fin des travaux de la 1^{ère} étape au Pont de Saillon;
- Le début des travaux de renforcement de la digue dans le Châble Lavincet;
- La fin des travaux de la première étape liée au remplacement des conduites d'eau potable et d'irrigation dans le secteur Prés des Champs/Arbarey;
- La fin des travaux de remise en état des captages du Moulinet et de la Pleyeux suite aux deux pollutions survenues en 2019;

- La fin des travaux concernant le remplacement des conduites d'eau potable dans le secteur du Casino;
- La future mise à disposition d'un bassin de la STEP à la Noble Confrérie des Pêcheurs pour but de favoriser la production de truites;
- Le sinistre survenu à la STEP le 21 juin 2019 avec l'inondation des salles des machines. Le Président remercie le personnel communal et M. Christophe Lambiel pour leur engagement;
- L'opération vide-grenier avec malheureusement de nombreuses incivilités;
- L'achat de 4 caméras supplémentaires;
- Les négociations menées avec la Commune de Fully pour l'aménagement d'une déchetterie intercommunale et pour un rattachement de cette Commune à l'Autorité de Protection des 2 Rives.

Il donne connaissance de l'ordre du jour suivant :

- 43.01. Protocole de l'Assemblée Primaire du 12 juin 2019
- 43.02. Budget 2020
- 43.03. Approbation du budget 2020
- 43.04. Plan financier 2020-2023
- 43.05. Modifications partielles du Plan d'affectation des zones (PAZ) secteur "Arbarey" - Plan d'aménagement détaillé (PAD) "Carrière de l'Arbarey"
- 43.06. Règlement sur l'aide à l'acquisition de deux-roues électriques
- 43.07. Présentation de projets futurs
- 43.08. Divers

43.01 PROTOCOLE DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 12 JUIN 2019

Le Président informe que le protocole est à disposition des citoyens au bureau communal, de sorte que sa lecture n'est plus nécessaire.

Soumis aux votes, le procès-verbal est approuvé tel que présenté.

43.02 BUDGET 2020

Le Président commente les comptes de fonctionnement de la gestion ordinaire et des services autofinancés.

Il donne connaissance des principaux investissements prévus en 2020.

Le budget présente une marge d'autofinancement des comptes ordinaires de Fr. 2'850'600.00, des investissements nets de Fr. 5'897'500.00 et des amortissements de Fr. 2'338'400.00. En ce qui concerne les Services autofinancés, la marge d'autofinancement est de Fr. 1'257'800.00, les investissements nets de Fr. 930'700.00 et les amortissements de Fr. 811'100.00.

43.03 APPROBATION DU BUDGET 2020

Aucune question n'étant posée, les comptes communaux du budget soumis aux votes sont approuvés à l'unanimité des membres présents, moins une abstention.

43.04 PLAN FINANCIER 2020-2023

Le Président donne quelques informations concernant le planning financier et relève les investissements essentiels suivants :

- l'agrandissement de la salle polyvalente;
- la poursuite des travaux de réfection des chemins agricoles;
- les aménagements prévus au Chemin de la Plâtrière;
- le remplacement de la conduite d'eau potable dans le secteur "Champ-Laurent/Le Pessot";
- la poursuite des travaux de remplacement des conduites d'irrigation;
- l'achat pour le Corps des sapeurs pompiers d'un véhicule PC Front;

- la modification de l'éclairage du Complexe sportif;
- les aménagements des chemins des Carros et des Maraîchers;
- l'étude concernant la traversée de Gottefrey;
- les travaux liés à la 3ème correction du Rhône;
- la pose de bornes de recharge pour véhicules électriques;
- le projet d'une nouvelle crypte au Village;
- l'installation de WC en collaboration avec les CFF près de la gare;
- la poursuite du PGEE (Plan Général d'Evacuation des Eaux);
- l'aménagement d'une déchetterie intercommunale.

Répondant à une question de **M. Jean-Charles Bruchez**, le Président fait savoir que, légalement, les communes sont tenues de présenter à l'Assemblée Primaire le plan financier prévu pour les quatre prochaines années.

43.05 MODIFICATIONS PARTIELLES DU PLAN D'AFECTATION DES ZONES (PAZ) SECTEUR "ARBAREY" - PLAN D'AMÉNAGEMENT DÉTAILLÉ (PAD) "CARRIÈRE DE L'ARBAREY"

Le Président rapporte sur cet objet qui est soumis à l'approbation de l'Assemblée Primaire. Il fait l'historique de la procédure liée à l'exploitation de la Carrière de l'Arbarey et précise les éléments suivants :

- l'exploitation de la Carrière de l'Arbarey a débuté vers 1850;
- actuellement, il s'agit de la quatrième génération de la famille Cretton qui exploite cette carrière;
- en vue de concrétiser les objectifs d'aménagement, la Commune de Saxon soutient l'exploitation en cours de la carrière située en zone d'exploitation et de dépôt de matériaux;
- le Règlement Communal des Constructions en vigueur depuis 2013 rend obligatoire l'établissement d'un Plan d'aménagement détaillé (PAD) pour utiliser la zone précitée au secteur "Arbarey";
- la mise en conformité de l'exploitation actuelle et l'extension projetée se faisant partiellement sur l'aire forestière, une procédure de demande d'autorisation de défrichement a été établie par le bureau Silvaplus Sàrl et fait partie du dossier de planification (dossier contenant le Plan d'aménagement détaillé (PAD) et la demande de modification partielle du Plan d'affectation des zones (PAZ));
- un volume de 10'000 m³ environ de pierre calcaire et de graves est exploité annuellement;
- les matériaux disponibles permettent d'assurer l'exploitation à moyen terme (200'000 m³ durant les vingt prochaines années);
- la Pierre de Saxon est utilisée dans la construction de l'habitation, ainsi que pour la rénovation et la restauration du patrimoine bâti valaisan (lieux culturels, monuments historiques, églises et abbayes, maisons communales, etc.).

En conclusion, le Président informe que le projet de modifications partielles du PAZ ainsi que le PAD "Carrière de l'Arbarey" :

- sont conformes aux buts et principes de l'aménagement du territoire;
- sont complémentaires au PAZ en vigueur;
- respectent les conditions réglementaires du RCC en force;
- sont conformes aux principes directeurs et à la stratégie de développement territorial du Concept cantonal de développement territorial et au Plan directeur cantonal;
- prennent en considération l'aire forestière;
- assurent la coordination matérielle des procédures;
- respectent les exigences fédérales et en particulier la législation sur l'environnement et la forêt;
- respectent les procédures fixées par les différentes lois (LcAT, LFo, LPE, etc).

Répondant à une question de **M. Raymond Minger**, le Président fait savoir qu'il n'y aura pas d'augmentation de travaux de minage ni de trafic, étant donné que le volume actuel correspond au volume qui sera exploité annuellement durant la période de vingt ans.

Répondant à une intervention de **Mme Marie Blanche Balet**, le Président fait savoir que la carrière n'a aucun impact sur les autres zones du secteur des Mayens.

Soumis aux votes, les modifications partielles du Plan d'affectation des zones (PAZ) secteur "Arbarey" - Plan d'aménagement détaillé (PAD) "Carrière de l'Arbarey" sont acceptées à l'unanimité de l'Assemblée Primaire, moins trois abstentions.

43.06 RÈGLEMENT SUR L'AIDE À L'ACQUISITION DE DEUX-ROUES ÉLECTRIQUES

M. le conseiller Anthony Forré présente le projet de Règlement sur l'aide à l'acquisition de deux-roues électriques qui va dans le sens du label "Cité de l'Energie".

Répondant à une question de **M. Stève Gilloz**, il fait savoir qu'il n'y a pas d'âge limite pour octroyer l'aide à l'acquisition de vélos électriques et qu'il y aura lieu de compléter ce règlement avec son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

Soumis au vote, le Règlement sur l'aide à l'acquisition de deux-roues électriques est approuvé à l'unanimité de l'Assemblée.

43.07 PRÉSENTATION DE PROJETS FUTURS

M. le conseiller Sébastien Rhoner présente les projets suivants :

Salle polyvalente avec espace urbain

M. le conseiller Rhoner précise les éléments suivants :

- il y aura lieu d'attendre la fin des travaux de construction de l'immeuble sis sur les terrains ex-dépôts Felley;
- le projet prévoit l'installation d'une ossature métallique avec panneaux photovoltaïques sur les façades ensoleillées;
- la couleur des façades sera choisie en fonction de la couleur de l'immeuble voisin;
- il est prévu la construction d'un nouveau local de rangement à l'Est de la salle;
- le surplus d'électricité non consommé par la salle polyvalente sera revendu et réinjecté dans le réseau électrique;
- le coût de ses travaux est estimé à Fr. 670'000.00.

Répondant aux questions de **Mme Dora Tzaud** et de **M. Charly Farquet**, M. le conseiller Rhoner fait savoir que le coût d'installation des panneaux solaires est estimé à Fr. 40'000.00, dont 50% sont pris en charge par SEIC-Télédis et que le toit est déjà équipé de panneaux photovoltaïques.

Répondant à une intervention de **Mme Marie-Josée Reuse**, M. le conseiller Rhoner fait savoir que l'utilité de ces travaux consiste à isoler partiellement l'extérieur du bâtiment et à refaire l'étanchéité. Il précise qu'en cas d'agrandissement de la salle polyvalente, les structures de panneaux sont démontables et pourront être remontées sur la nouvelle construction.

Mme Marie Blanche Balet estime le coût très important. M. le conseiller Rhoner fait savoir que l'agrandissement de la salle est devisé à env. Fr. 5'000'000.00 et que la volonté du Conseil est d'entreprendre une partie de ces travaux par étapes.

Répondant à une question de **M. Gérard Lonfat**, il précise qu'aucune ouverture sur la façade Est n'est a priori prévue.

Projet d'agrandissement du Complexe sportif

Il donne connaissance des éléments suivants :

- les raisons de l'agrandissement de la structure provient du fait que le FC Saxon Sports, qui dispose de dix équipes juniors, de deux équipes féminines notamment, manque de vestiaires;
- le FC Saxon Sports fait partie actuellement des plus gros clubs de football du Canton;

- les deux "cabanes à frites" seront enlevées en février 2020 pour laisser place à un nouveau couvert pouvant abriter 90 personnes et à un local de rangement;
- deux vestiaires de 24 m² ainsi qu'une nouvelle buanderie et un local de rangement supplémentaire seront construits au Sud du bâtiment existant;
- deux garages préfabriqués seront installés entre le terrain d'entraînement et le terrain principal pour permettre de ranger le matériel du concierge et celui du FC Saxon Sports;
- la partie actuelle du bâtiment est recouverte de panneaux solaires avec une participation au coût de 50% de SEIC-Télédis;
- le surplus d'électricité non utilisé sera revendu et réinjecté dans le réseau électrique;
- aucun panneau photovoltaïque ne sera installé sur la cantine, car en cas de besoin la Commune pourrait construire un étage supplémentaire sur la nouvelle construction;
- le FC Saxon Sports a confirmé sa participation financière à hauteur de Fr. 55'000.00 pour les investissements et son accord pour une augmentation du loyer de Fr. 3'000.00;
- une contribution financière de Fr. 12'000.00 a été promise par le Fonds du Sport.

M. le conseiller Rhoner remercie le Président du FC Saxon Sports et son bras droit, M. Nicolas Venturi, de leur esprit constructif dans la recherche de solutions pour finaliser ce projet.

Répondant à une question de **M. Jean-Paul Feiknecht**, M. le conseiller Rhoner examinera avec l'architecte si des batteries ont été prévues pour alimenter l'éclairage du Complexe sportif.

Le Président propose ensuite de visionner deux petits films concernant les travaux de réfection du captage du Moulinet. Il profite de l'occasion pour remercier M. Christophe Lambiel pour son engagement dans ces travaux extrêmement périlleux.

43.08 DIVERS

Suite à une intervention de **M. Jean-Charles Bruchez** qui demande de joindre le procès-verbal de la précédente Assemblée Primaire à la convocation de la prochaine 'Assemblée Primaire, le Président fait savoir que notre Administration a posé la question à Me Fanti sur les conditions liées à la publication des procès-verbaux des Assemblées Primaires et Bourgeoises sur le site internet de la Commune. En effet, comme le nom des intervenants est mentionné dans ces procès-verbaux, il est très facile de retrouver leur identité avec un moteur de recherches, alors que ces personnes ne sont pas forcément d'accord que leur nom paraisse sur internet. A ce jour, nous n'avons pas reçu de réponse du Préposé à la protection des données.

M. Georges Gillioz demande aux personnes de maintenir à l'horizontal leur natel lorsqu'elles filment ou prennent des photos pour les transmettre ensuite à Télésaxon.

A la suite d'une intervention de **Mme Marie Blanche Balet**, qui profite de remercier les Autorités pour les travaux exécutés à la Route d'Ecône, le Président l'informe qu'il serait possible d'envoyer la convocation de l'Assemblée Primaire par SMS.

M. Marc-André Roth demande des précisions quant à la distribution de l'impôt sur le culte. Le Président et M. le conseiller Birrer font savoir que les montants sont versés par rapport aux budgets des paroisses catholique et protestante. Il est demandé à ces deux paroisses d'être strictes dans leur budget pour que leurs demandes correspondent aux recettes d'impôts sur le culte. Le Président informe que, dans le futur, il existe le risque de devoir prélever dans le ménage communal le manque d'impôts sur le culte.

M. André Bollin relève de la personne qui ne veut pas payer l'impôt sur le culte devrait, par le prélèvement de montants sur le ménage communal, participer contre sa volonté à l'aide financière accordée aux paroisses. Le Président fait savoir qu'il y aura lieu d'attendre les propositions qui seront faites par la Constituante en matière d'aides financières aux paroisses reconnues.

Répondant à une question de **M. Raymond Minger**, le Président fait savoir que la piscine du Complexe des Sources sera ouverte au public et devrait être inaugurée, en principe, au printemps prochain en même temps que la partie hôtelière.

M. Georges-Paul Wüthrich se plaint des nuisances lumineuses au Chemin du Bay, étant donné que l'éclairage mis en place en face de son habitation le gêne la nuit. Le Président lui

répond que cet éclairage est provisoire et qu'un nouvel éclairage avec automatisation sera mis en place au Chemin du Bay. Il rappelle néanmoins que l'Autorité est tenue de sécuriser en priorité les chemins, notamment par un éclairage public adéquat.

Mme Monique Aubord Keller souhaite une augmentation des parcs à vélo, notamment vers la gare. Le Président informe qu'un réaménagement est prévu dans le secteur de la gare dès que la construction des immeubles de Gefiswiss sera terminée. Il relève qu'un premier test a été effectué avec Valais Roule à la Place Pierre-à-Voir, mais que ces vélos devraient être prochainement déplacés dans le secteur de la gare.

A la suite d'une intervention de **Mme Dora Tzaud** qui se plaint du manque de moloks à la Rue de l'Autoroute, M. le conseiller Veuthey explique qu'une analyse d'utilisation des moloks vient d'être faite et que le Conseil communal prendra prochainement des décisions quant aux modifications à apporter, soit par l'augmentation de la fréquence des tournées de ramassage, soit par l'adjonction de nouveaux moloks.

M. André Bollin demande si le Conseil a pris des décisions quant à une éventuelle fusion avec d'autres communes. Le Président lui répond, qu'à l'unanimité, le Conseil communal a décidé de rester indépendant, car il ne voit aucun intérêt pour l'instant à fusionner. Cette décision est motivée par le fait qu'aucune demande de citoyens allant dans le sens d'une fusion n'a été formulée auprès de l'Administration, que la situation financière de la Commune est satisfaisante et que certaines communes voisines ont été confrontées au dézonage contrairement à la Commune de Saxon. Par contre, le Conseil est d'avis qu'il faut maintenir le maximum de collaborations intercommunales avec les communes voisines.

M. Stève Gilloz demande au Conseil de porter une réflexion sur un éventuel sondage qui pourrait être effectué auprès de la population sur une éventuelle fusion de la Commune de Saxon.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt l'Assemblée à 22h00 en remerciant les participants de leur présence, en leur souhaitant de joyeuses fêtes de fin d'année et en les invitant à partager le verre de l'amitié.

Le Président :

Le Secrétaire :

Christian Roth

Daniel Felley